



Afrique: Région des Grands Lacs

Unis contre la grippe aviaire





Définition

L'influenza aviaire, dite grippe aviaire, est une maladie virale hautement contagieuse qui touche plusieurs espèces de volailles élevées pour la production alimentaire (poulets, dindes, cailles, pintades, etc.), ainsi que les oiseaux de compagnie et les oiseaux sauvages. Lorsqu'elle est due à des souches hautement pathogènes, la grippe aviaire provoque une forme grave de la maladie et entraîne des taux de mortalité élevés (jusqu'à 100 pour cent en 48 heures dans les élevages modernes de poulets ou de dindons). Hautement pathogène, le virus H5N1 peut contaminer l'homme.

UNIS CONTRE LA GRIPPE AVIAIRE

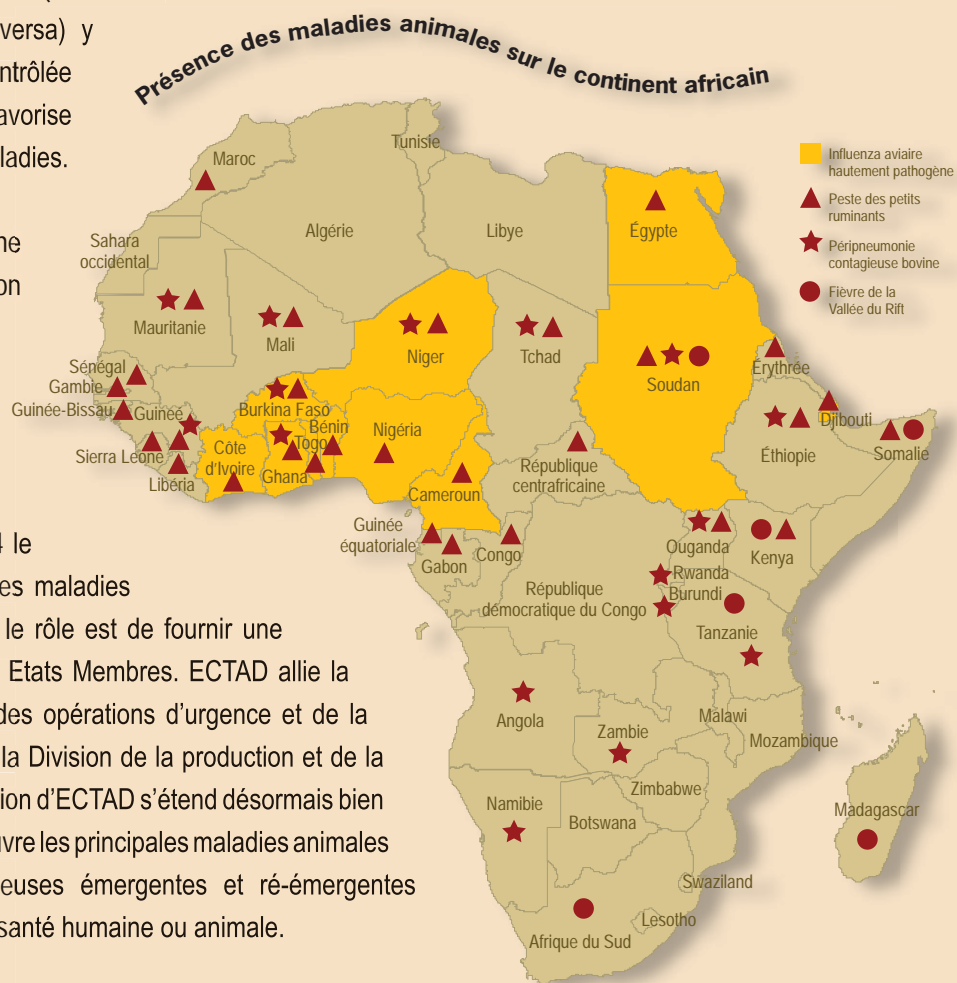
Une zone à risque

C'est au cœur de la région des Grands lacs, selon la grande majorité des experts, que les virus du SIDA et de l'ébola sont apparus chez l'homme en franchissant la barrière des espèces. Les interactions entre l'homme, l'animal et leur environnement sont ainsi à l'origine de nouvelles épidémies – voire pandémies – de maladies infectieuses dont les conséquences humaines, sociales et économiques sont immenses. A ces interactions, particulièrement évidentes dans la région, vient s'ajouter le fait que plusieurs maladies zoonotiques (transmises à l'homme par les animaux et vice versa) y sont endémiques. La destruction incontrôlée de l'écosystème qu'on y constate favorise également l'émergence de nouvelles maladies.

C'est dans ce contexte qu'est apparue une menace supplémentaire dans cette région à risque: la grippe aviaire.

La FAO et la grippe aviaire

La FAO a réagi à la crise du virus de la grippe aviaire en établissant en 2004 le Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières (ECTAD) dont le rôle est de fournir une assistance vétérinaire immédiate à ses Etats Membres. ECTAD allie la capacité opérationnelle de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation à l'expertise technique de la Division de la production et de la santé animale de la FAO. Le champ d'action d'ECTAD s'étend désormais bien au-delà du virus de la grippe aviaire et couvre les principales maladies animales transfrontières et les maladies infectieuses émergentes et ré-émergentes pouvant avoir des conséquences sur la santé humaine ou animale.



UN PROJET POUR EVITER LE PIRE

La région des Grands Lacs d'Afrique

Considérée comme une région avec un grand potentiel, elle a subi au cours des quinze dernières années des violences intenses qui ont eu un impact considérable sur la pauvreté. Dans l'esprit du processus de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs visant à en faire un espace de paix et de sécurité durable, le Burundi, la République démocratique du Congo et le Rwanda se sont entendus sur le besoin d'harmoniser les mesures mises en œuvre pour faciliter la détection précoce de la grippe aviaire et agir rapidement et efficacement pour juguler la crise en cas d'infection.

Grâce à un financement du Gouvernement du Royaume de Belgique, la FAO a développé et mis en œuvre un projet visant à atténuer le risque posé par la grippe aviaire tout en assurant un meilleur contrôle de l'ensemble des maladies animales transfrontières dans la région.

Des réseaux de surveillance réactivés: vigilance et mobilité

La surveillance épidémiologique – ou épidémiosurveillance – constitue le fondement de tout travail de contrôle des maladies animales. Un état des lieux du réseau de surveillance, gravement sous-financé depuis la fin du PACE (voir encadré), a été effectué dans les trois pays en début de projet pour identifier les acteurs principaux, les zones à risque et, sur cette base, définir précisément les besoins.



Des agents des services vétérinaires, des techniciens et des volontaires ont été formés à la surveillance épidémiologique: identification des signes cliniques des principales maladies, utilisation de tests rapides et prélèvement, conditionnement et expédition d'échantillons. Des rapports standards (mensuels, semestriels, notification immédiate et suivi) ont été conçus et mis en circulation. Des kits de protection, du matériel de prélèvement et des désinfectants ont été distribués afin de faciliter l'intervention des agents de terrain dès l'apparition de foyers de maladies animales. Les équipes de surveillance ont également été pourvues en véhicules afin de pouvoir intervenir rapidement. Dans les principales zones d'interface entre oiseaux sauvages et volailles domestiques, des agents des parcs nationaux ont été formés à la surveillance de l'avifaune: capture d'oiseaux sauvages et techniques particulières de prélèvements.

Ce travail de développement des capacités a été accompagné d'une activité intense de communication auprès de la population, des responsables politiques et des médias dans les zones ciblées. En effet, la surveillance doit pouvoir s'appuyer sur les observations quotidiennes de centaines de milliers d'éleveurs. Ceux-ci doivent savoir comment et à qui signaler une situation anormale; et ils doivent pouvoir le faire en toute confiance. Au cours du projet, 113 alertes ont été reçues et ont fait l'objet d'un suivi sur le terrain, à peu près la moitié pour des maladies affectant la volaille. Aucune des analyses effectuées n'a mis en évidence la circulation du virus de la grippe aviaire. Toutefois, d'autres maladies, comme la maladie de Newcastle affectent la volaille de la région.



En parallèle au travail de suivi des signalements, des plans d'échantillonnage statistiquement représentatifs ont été conçus afin de guider la collecte de prélèvements sur des volailles domestiques, porcs, petits ruminants et bovins. Près de 9 000 échantillons ont été prélevés, permettant d'offrir un « instantané » de la situation sanitaire du cheptel des trois pays, une opération visant à alimenter la compréhension de la dynamique des maladies animales dans la région.

PACE

Le Programme panafricain de contrôle des épizooties (PACE) était un programme régional géré par l'Union africaine avec l'assistance technique de la FAO. Financé par l'Union européenne, PACE avait pour objectif de renforcer les services vétérinaires des 32 pays dans lequel il a été mis en œuvre, d'éradiquer la peste bovine et de contrôler les maladies animales transfrontières. A la fin du programme (2007), les pays de la région étaient reconnus indemnes d'infection de peste bovine et un important réseau d'épidémiosurveillance et de laboratoires était mis en place.

Des laboratoires habilités pour un diagnostic sûr et rapide

La surveillance épidémiologique doit s'appuyer sur un diagnostic rapide, effectué dans un laboratoire crédible sur le terrain, afin de permettre une riposte pertinente.

Les laboratoires vétérinaires de la région se devaient d'être renforcés pour assurer le diagnostic des maladies animales prioritaires (notamment la grippe aviaire). Dès le début du projet, il est apparu évident que certains des laboratoires devaient faire l'objet d'une remise à niveau préalable à la mise en place de nouvelles techniques de pointe, telle que l'amplification en chaîne polymérase (PCR). Le projet a fourni aux laboratoires des équipements et produits consommables de base, en fonction de leurs besoins: hottes, centrifugeuses, pipettes, distillateurs d'eau, pH-mètres, bain-maries, congélateurs, thermocycleurs pour la PCR, etc. De nombreuses



formations ont été organisées au bénéfice des agents de laboratoires afin de consolider leurs connaissances de base relatives aux méthodes classiques de diagnostic des maladies animales. Des formations de pointe, notamment le diagnostic moléculaire ont également été dispensées en République démocratique du Congo et au Rwanda.

Tous les laboratoires sont maintenant en mesure d'effectuer le diagnostic des principales maladies animales (peste porcine africaine, fièvre de la Vallée du Rift, influenza aviaire hautement pathogène, maladie de Newcastle, péripneumonie contagieuse bovine, peste des petits ruminants) en utilisant les techniques conventionnelles. Au Burundi, une unité de virologie a été mise sur pied, alors qu'au Rwanda, une unité de biologie moléculaire a été installée.

Des plans de ripostes établis: réagir en cas de foyer épidémique

Des plans d'urgence encadrant la procédure de riposte en cas de foyer épidémique grave ont été établis dans les trois pays. Ces plans prévoient notamment: la mobilisation d'équipes d'intervention rapide, les mesures de cloisonnement à mettre en œuvre, les techniques d'abattage des animaux atteints et l'indemnisation des éleveurs, la communication de crise, la prise en charge d'éventuels cas humains, l'appui aux producteurs affectés.

Les équipes d'intervention d'urgence, constituées dans les trois pays, ont été appuyées par la FAO dans le cadre du projet. Les trois équipes sont maintenant opérationnelles et dotées du matériel nécessaire (tenues de protection, matériel pour prélèvement et autopsies, véhicules).

Des cadres législatifs et politiques harmonisés

Les législations vétérinaires des trois pays ont fait l'objet de modifications afin de les adapter à la situation actuelle des maladies animales, de les mettre au niveau des meilleures pratiques connues, et également de faciliter la coopération

TADinfo

Ce logiciel, développé par la FAO en 1997 et sans cesse perfectionné depuis lors, permet d'enregistrer et d'analyser les informations sur le cheptel et les maladies animales. TADinfo offre aux pays qui l'adoptent l'avantage notable de pouvoir disposer d'un système sur mesure entretenu et mis à jour à un coût minimum. Ils peuvent en outre mettre en place leur propre base de données sur les maladies animales ou choisir d'en adapter une existante. Dans le cadre du projet, TADinfo a été installé dans les trois pays concernés, et des agents de laboratoire et des services vétérinaires ont été formés à l'utilisation de ce logiciel.

régionale grâce à un cadre harmonisé. Ainsi, les équipes de projet dans les trois pays ont contribué à d'importants progrès sur la législation vétérinaire. Au Rwanda, une nouvelle loi portant sur la santé vétérinaire a été adoptée, tandis que dans les deux autres pays, de nouveaux textes de loi sont en voie d'approbation.

Les mécanismes de coordination mis en place ont également conduit à une harmonisation effective des textes de politique nationale relatifs à la prise en charge d'éventuels foyers de grippe aviaire.



EN GARDE CONTRE LA GRIPPE AVIAIRE

Poursuivre les efforts

Grâce au financement du Gouvernement du Royaume de Belgique, le projet a pu être mené à bon terme et ses objectifs largement atteints. Les capacités nationales de prévention, de préparation et de lutte contre la pandémie de grippe aviaire ont été renforcées dans les trois pays. Pour autant, les efforts doivent être poursuivis.

Le coût des réseaux d'épidémiosurveillance et des laboratoires de diagnostic – minime face aux pertes causées par les maladies animales – reste considérable pour les gouvernements concernés. Cependant, les risques posés par les maladies animales existantes, émergentes et à venir qui affectent la région des Grands Lacs dépassent largement le seul cadre africain. La santé animale est un bien public à l'échelle mondiale.

Dans la région des Grands Lacs, de nouveaux partenariats se développent dans la lutte contre les principales maladies animales transfrontières. C'est notamment le cas avec la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL). Il est impératif de permettre aux gouvernements de poursuivre leurs efforts dans la surveillance et le contrôle des maladies animales transfrontières au risque de voir une fois encore les réseaux et les installations établis se dissoudre progressivement par manque de moyens.

La FAO continue à jouer un rôle primordial dans la lutte contre les zoonoses. Dans cette région, comme dans le reste du monde, elle reste mobilisée aux côtés des gouvernements afin d'éviter une catastrophe sanitaire aux conséquences dramatiques.

Pour information

Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières (ECTAD)

- Division de la production et de la santé animale
- Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Viale delle Terme di Caracalla

00153 Rome

Italie

Courriel: glews@fao.org

FAO Burundi: fao-bi@fao.org

FAO DRC: fao-cd@fao.org

FAO Rwanda: fao-rw@fao.org

Lubumbashi, République démocratique du Congo

« Chaque année, nous importons des centaines de milliers de poussins d'Afrique du Sud et du Zimbabwe. Grâce à ce projet nous avons pu former dix agents de contrôle et les placer aux frontières pour effectuer un contrôle sanitaire approprié dans les cargaisons » explique le docteur Hubert Ngote, chef du laboratoire de Lubumbashi.

Il guide les visiteurs à la pièce où se trouve le réfrigérateur abritant les kits de détection rapide du virus. Le docteur Ngote et son équipe utilisent ces kits pour effectuer des tests préliminaires sur les échantillons de poulet. Si un échantillon est suspect, il est envoyé au laboratoire de Kinshasa pour un nouveau test qui confirmera ou non la présence et la nature du virus de la grippe aviaire.



photo: ©FAO/S. Sarkar